

ENQUETE SUR LES KERATITES GRAVES CHEZ LES PORTEURS DE LENTILLES DE CONTACT

Rapport d'enquête

Avril 2009

SOMMAIRE

TABLES DES ILLUSTRATIONS	3
INTRODUCTION	4
Contexte	
Choix de la méthodologie de l'étude	
Objectif de l'enquête	8
MÉTHODOLOGIE	8
Information des établissements	8
Recueil de données dans les établissement et recrutement des patients_	9
Analyse des données	9
RÉSULTATS	10
Données sur les cas de kératites porteurs ou non-porteurs de lentilles de	e contact
Données sur les cas de kératites inclus porteurs de lentilles de contact	
Confrontation des données de l'enquête à des statistiques nationales de 2	2006_ 16
CONCLUSION	17
ANNEXES	20
Annexe I – Fax envoyé aux Correspondants Locaux de Matériovigilance	(octobre
2007)	21
Annexe II – Mode opératoire de l'enquête	22
Annexe III – Fiche de recueil de données de l'enquête	24
Annexe IV – Copie d'écran du formulaire de saisie ACCESS	27
Annexe V – Statistiques nationales 2006 des données du PMSI établies p	ar l'ATIH
	28

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Tableau I : Nombre de cas hospitalises de keratites en 2006 recueillis dans l'enquete
10
Tableau II : Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction du sexe
et du port de lentilles de contact 11
Tableau III : Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction de
l'âge et du port de lentilles de contact 11
Figure I : Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction de la
destination de la lentille de contact (n = 303)12
Figure II : Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction du de la
fréquence de renouvellement de la lentille de contact (n = 303) 13
Figure III : Identification d'au moins un défaut dans les modalités d'utilisation des
lentilles de contact, du produit d'entretien ou de l'étui des lentilles (n = 303) 13
Figure IV : Parcours des patients porteurs de lentilles de contact avant hospitalisation
(n = 303)14
Figure V : Type de kératites chez les patients porteurs de lentilles de contact
(n = 303) 15
Figure V : Localisation de l'atteinte cornéenne chez les patients porteurs de lentilles
de contact (n = 303)15

INTRODUCTION

Contexte

L'Afssaps est régulièrement interrogée sur les affections oculaires liées au port de lentilles de contact et à l'utilisation de leurs produits d'entretien. En 2006-2007, des articles sur les produits d'entretien de lentilles multifonctions ont été publiés dans la presse grand public et ils mettaient en garde les consommateurs sur le défaut d'efficacité ou sur le risque de toxicité. Dans le même temps, plusieurs fabricants ont procédé au rappel et à l'arrêt de commercialisation de produits d'entretien de lentilles multifonctions en raison de suspicions d'augmentation de la fréquence de kératites à germes particuliers (RenuMoisture Loc® de la société Bausch et Lomb, Complete Moisture Plus® de la société AMO).

Dans la base de données de matériovigilance de l'Afssaps, 185 incidents liés au port de lentilles de contact et leur produit d'entretien ont été déclarés entre janvier 2004 et juin 2007. Parmi ces incidents, nous avons identifié 161 cas de kératites dont 57 ont été déclarés en 2006. Ces affections étant une complication connue, et non systématiquement liées aux dispositifs, elles ne donnent pas toujours lieu à une déclaration de matériovigilance. De plus, la lentille de contact et le produit d'entretien forment le plus souvent un couple, mais la plupart du temps, les signalements en contactologie ne portent que sur l'un des deux dispositifs. Certains déclarants, pour un même incident, font deux signalements distincts, un signalement pour la lentille de contact et un autre pour le produit d'entretien. Les signalements manquent souvent d'éléments nécessaires pour l'investigation. Il n'est donc pas facile de les évaluer. Ceci montre bien que l'analyse des incidents de contactologie déclarés en matériovigilance avait un intérêt limité pour répondre aux questions posées quant à la sécurité sanitaires des dispositifs de contactologie. Il nous a semblé opportun de recueillir des données nationales par d'autres moyens plus exhaustifs, l'objectif principal étant le recensement des kératites chez les porteurs de lentilles de contact.

Choix de la méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude a été construite en considérant les caractéristiques du terrain.

Les patients qui présentent des symptômes de kératite (œil rouge douloureux) vont soit voir un ophtalmologiste libéral (s'il accepte les urgences) soit consulter dans un service d'urgence (la majorité des patients) spécialisé ou non. Nous ne connaissons pas la répartition de ces patients entre les différents professionnels de santé. Les kératites superficielles non graves sont relativement fréquentes. Si le patient présente des signes de gravité, l'ophtalmologiste libéral l'adresse à un service hospitalier spécialisé. En principe, il est proposé une hospitalisation pour les kératites graves (infiltration de la cornée et localisation centrale). Cependant, cette hospitalisation n'est pas systématique étant donner les caractéristiques des patients porteurs de lentilles (population jeune et peu médicalisée). Une partie d'entre eux sont suivis en consultation ou pas du tout après le diagnostic (patients perdus de vue).

Il n'existe pas de définition précise de la kératite. D'ailleurs d'un article à l'autre, les définitions varient : présence ou pas d'une infiltration de cornée, identification ou pas de l'agent pathogène en cause, évolution favorable au traitement antibiotique ou pas. Certains adoptent des définitions beaucoup plus complexes.

Dans un article d'une équipe anglaise, ce point est évoqué car selon la définition retenue, l'incidence de la kératite varie¹. Cinq études épidémiologiques y sont comparées : Cette étude conclut que la définition de la kératite est très ambiguë et reste difficile à cerner. Le diagnostic de la kératite bactérienne sévère sous port de lentilles est celle qui ne présente aucun doute, si ce n'est celui de la cause de l'infection : bactérienne, fongique ou parasitaire.

N Efron et PB Morgan "Rethinking contact lens Keratitis". Clini. Exp. Op. Sept 2006: 0816-4622:280

L'histoire de la maladie est importante pour classer les atteintes de la cornée car la kératite est un continuum d'atteintes oculaires².

Il est important de définir la maladie étudiée, car il existe une variabilité significative sur la terminologie. Le choix des critères d'identification de la pathologie a un impact important sur le taux d'incidence en particulier pour les kératites graves car elles sont moins fréquentes.

Les kératites herpétiques (virales) et traumatiques sont souvent exclues des études, puisqu'elles ne sont pas liées au port de lentilles de contact.

Le choix de la population de l'étude est aussi un paramètre important. Si l'étude s'intéresse aux patients consultant pour des symptômes de kératite, tous les stades de gravité seront recensés. Pour obtenir tous les cas, l'enquête doit être menée dans les services d'ophtalmologie et chez les ophtalmologistes libéraux, ce qui est contraignant sur le plan organisationnel.

Si on choisit comme population d'étude les patients consultant pour des symptômes de kératite en service d'urgences en ophtalmologie, les kératites recueillies sont probablement les plus graves. Si l'enquête est rétrospective, deux limites sont importantes : le recueil de données est très fastidieux pour les établissements de santé puisque les passages aux urgences sont rarement informatisés (recherche des dossiers papiers dans les archives...) et beaucoup de données risques d'être manquantes (les dossiers des urgences étant très succincts). Si l'enquête est prospective, le recueil de données sera plus facile, mais on ne peut mobiliser les équipes hospitalières plus de 2 semaines pour ce type d'enquête. Or, nous ne pourrons recenser un nombre de cas suffisant sur une période aussi courte. D'autre part, il est possible que l'objectif de l'enquête ne motive pas les cliniciens pratiquants dans ces établissements car de nombreuses données sont disponibles sur le sujet (articles, statistiques nationales...).

² Nathan Efron and B.Morgan. "Impact of Differences in Diagnostic Criteria when Determinig The Incidence of contact Lans-Associated Keratitis". Optometry and Vision Science. Vol. 83. N° 3. March 2006

Si on restreint la population aux patients hospitalisés pour kératite, seules les kératites graves sont prises en compte dans l'enquête. De plus, chaque séjour hospitalier est codé informatiquement sur le PMSI (Programme de médicalisation des systèmes d'information) et tous les établissements utilisent la même classification des diagnostics. Les kératites ont la codification H16. Il est possible parmi les kératites d'identifier celles liées au port de lentilles de contact par un recueil rétrospectif des données sur 1 an à partir des dossiers médicaux. Le recueil étant rétrospectif, on s'attend à ce que des données sur les caractéristiques des produits d'entretien et des lentilles soient manquantes, cependant les données sur le diagnostic de kératite et la prise en charge du patient devraient être bien renseignées. En utilisant cette méthodologie, la plupart des établissements n'auraient que quelques cas (moins de 10), mais les établissements spécialisés en ophtalmologie (peu nombreux) pourraient avoir plus d'une cinquantaine de cas sur l'année. Cette source de données paraît la plus adaptée pour répondre à notre objectif au regard des moyens dont nous disposons.

Pour conclure, il est difficile, du moins sur une période courte, d'estimer par une enquête le nombre total de kératites survenant chaque année en France, en raison notamment de la variété des kératites et du parcours du patient (cabinet de ville/hôpital). Nous choisissons de nous concentrer sur les cas graves. Une enquête rétrospective dans les services d'urgences serait longue, fastidieuse et risque d'avoir très peu d'écho. Ce n'est pas la solution à envisager. Une enquête prospective apporterait des résultats plus rapidement, mais de telles enquêtes ayant déjà été menées, peu de réponses remonteront à l'Afssaps (problème de motivation des centres par rapport à l'objectif). L'utilisation du codage PMSI rétrospectivement pour identifier les kératites graves semble la méthode la plus appropriée à l'objectif, le critère de gravité étant l'hospitalisation.

Objectif de l'enquête

Aussi, afin de répondre à cette préoccupation de santé publique et d'estimer la fréquence des kératites graves et leurs principaux facteurs de risque, l'Afssaps a organisé une remontée d'information nationale concernant les kératites chez les porteurs de lentilles de contact hospitalisés en 2006.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'enquête a été définie par l'Afssaps, en collaboration avec des experts ophtalmologistes et épidémiologistes. Il s'agit d'une enquête nationale rétrospective d'observation.

Information des établissements

Les correspondants locaux de matériovigilance de l'ensemble des établissements de santé français ont été informés de cette enquête par fax (Annexe I). Ils étaient chargés de coordonner l'enquête dans leurs établissements.

L'ensemble des documents relatifs à l'enquête étaient disponibles sur le site internet de l'AFSSAPS (mode opératoire, fiche de recueil de données, base ACCESS – Annexe II, III et IV).

L'AFSSAPS a informé les sociétés savantes concernées par cette enquête : la SFO (Société Française d'Ophtalmologie) et la SFO-ALC (Société Française d'Ophtalmologie – Adaptateurs de Lentilles de Contact). Elles étaient chargées de relayer l'information auprès des praticiens adhérents.

Par ailleurs, le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales), le SYFFOC (Syndicat des Fabricants et Fournisseurs d'Optique de Contact) et le SynOpE (Syndicat des Opticiens sous Enseigne) ont également été informés de cette démarche.

Recueil de données dans les établissements et recrutement des patients

Le recueil de données a eu lieu entre octobre et décembre 2007. Les patients hospitalisés en 2006 avec un diagnostic principal de kératite ont été recensés par le biais du code « H16 » du PMSI, qu'ils soient ou non porteurs de lentilles de contact.

Pour les porteurs de lentilles, des informations complémentaires ont été recueillies par les ophtalmologistes à l'aide d'une fiche de recueil élaborée en collaboration avec les experts (Annexe III): les caractéristiques des lentilles de contact et des produits d'entretien, les modalités d'utilisation, les caractéristiques de la kératite.

Les données recueillies ont été saisies par les correspondants locaux de matériovigilance dans une base ACCESS conçue pour cette enquête (Annexe IV) puis exportées dans le logiciel EXCEL afin d'être envoyées à l'Afssaps à l'adresse e-mail « dedim.ugsv@afssaps.sante.fr ».

Les établissements qui ont participé sont ceux qui ont renvoyé par e-mail à l'Afssaps des données sur au moins un patient hospitalisé pour kératite en 2006. Il n'y a pas eu de relance auprès des établissements qui n'ont pas participé.

Analyse des données

Les données ont été analysées avec le logiciel EXCEL à l'aide de tableaux dynamiques croisés. Les résultats présentés sont principalement des fréquences. L'enquête étant descriptive, aucun test statistique n'a été appliqué.

La fréquence des kératites graves chez les porteurs de lentilles de contact en France a été estimé à partir des statistiques nationales 2006 des données du PMSI établies par l'ATIH (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation, cf Annexe V) et de celles établies par le SYFFOC.

RÉSULTATS

Données sur les cas de kératites porteurs ou non-porteurs de lentilles de contact

En tout, 43 établissements de soins ont participé à l'enquête : ils ont recensé 1 509 patients hospitalisés en 2006 pour kératite (Tableau I). En fait, seuls 1 485 cas ont été inclus, les autres ayant un code PMSI différent de « H16 » ou une période d'hospitalisation non renseignée ou différente de 2006.

<u>Tableau I</u> : Nombre de cas hospitalisés de kératites en 2006 recueillis dans l'enquête

Données reçues	Nombre
Cas de kératites inclus	1 485
Codage exclu	17
Date d'hospitalisation exclue	3
Date d'hospitalisation non renseignée	4
Total	1 509

Le nombre de cas de kératites recensés en 2006 par établissement était variable (de 1 à plus de 300 cas de kératites) : 27 établissements ont recensé moins de 10 cas et 5 autres plus de 100 cas. Ces 5 derniers regroupaient 65% des cas de kératites de l'enquête.

Sur les 1485 cas de kératites hospitalisés en 2006, 303 étaient porteurs de lentilles de contact (soit 20 %). Globalement le sexe ratio était de 1, mais la proportion de femmes était plus importante chez les porteurs de lentilles de contact (55 %, cf Tableau II). La plupart des patients avaient 35 ans et plus (Tableau III). La proportion de patients de 15 à 24 ans est de 6% chez les non-porteurs de lentilles de contact, alors qu'elle est de 32% chez les porteurs.

<u>Tableau II</u> : Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction du sexe et du port de lentilles de contact

	Porteur de lentilles de cor	ntact	
Sexe du patient	NON ou non renseigné	OUI	Total
Homme	619	134	753
Femme	555	168	723
Non renseigné	8	1	9
Total	1 182	303	1 485

<u>Tableau III</u> : Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction de l'âge et du port de lentilles de contact

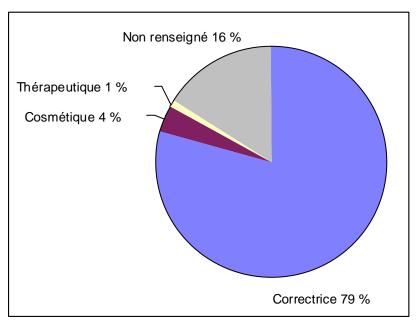
	Porteur de lentilles de con		
Age du patient	NON ou non renseigné	OUI	Total
Moins de 15 ans	50	4	54
15 à 24 ans	66	95	161
25 à 34 ans	101	75	176
35 ans et plus	839	127	966
?	126	2	128
Total	1 182	303	1 485

Les données de codage du diagnostic principal (kératite) n'étaient pas exploitables, le nombre de codage non précis étant important (40%).

Données sur les cas de kératites inclus porteurs de lentilles de contact

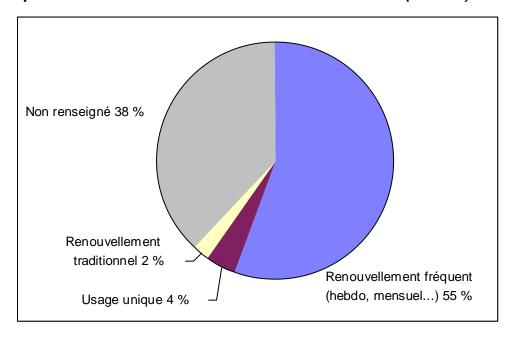
Parmi les cas de kératites porteurs de lentilles de contact (n=303), la plupart utilisaient des lentilles souples (84%), correctrices (79%, cf Figure I). Les lentilles cosmétiques n'étaient utilisées que par 4% des porteurs ayant une kératite. La moitié des patients portaient des lentilles à renouvellement fréquent (c'est-à-dire hebdomadaire ou mensuel, cf Figure II). Seulement 4% avaient des lentilles à usage unique. Le type de port n'était renseigné que pour un peu moins de la moitié des patients : 6% portaient des lentilles à port continu (jour et nuit). Les caractéristiques du produit d'entretien n'ont pas été renseignées pour plus de deux tiers des patients.

<u>Figure I</u>: Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction de la destination de la lentille de contact (n = 303)

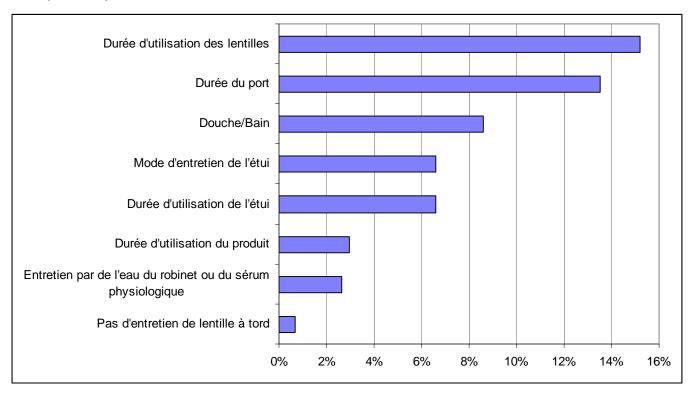


Parmi les cas de kératites porteurs de lentilles de contact (n=303), au moins un défaut dans les modalités d'utilisation des lentilles, du produit d'entretien ou de l'étui des lentilles a été identifié dans le dossier d'hospitalisation pour 26% d'entre eux (Figure III) : non respect de la durée d'utilisation, de la durée de port, port des lentilles lors d'un bain ou d'une douche, entretien avec un produit non approprié,...

<u>Figure II</u>: Répartition des cas de kératites hospitalisés en 2006 en fonction du de la fréquence de renouvellement de la lentille de contact (n = 303)

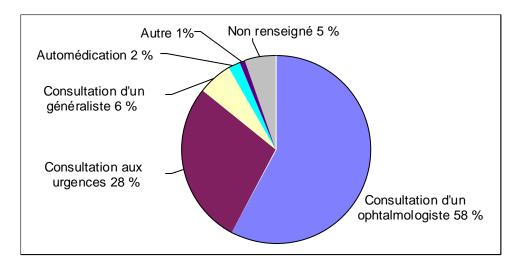


<u>Figure III</u>: Identification d'au moins un défaut dans les modalités d'utilisation des lentilles de contact, du produit d'entretien ou de l'étui des lentilles (n = 303)



La moitié des cas de kératites porteurs de lentilles ont consulté un ophtalmologiste avant d'être hospitalisé et un quart sont arrivés directement aux urgences de l'établissement de soin (Figure IV).

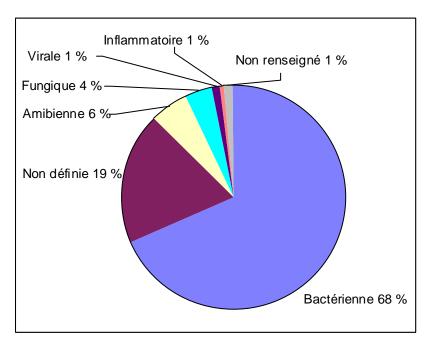
<u>Figure IV</u>: Parcours des patients porteurs de lentilles de contact avant hospitalisation (n = 303)



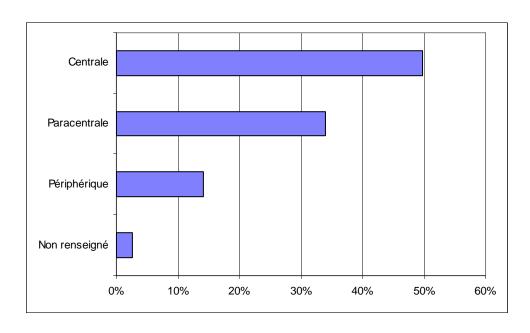
La moitié des cas de kératites porteurs de lentilles ont gardé une baisse d'acuité visuelle après traitement, 4% ont eu une perforation de cornée. Une greffe de membrane amniotique a été réalisée pour 4% des patients et une greffe de cornée pour 5%.

Pour 68% des cas, la kératite était d'origine bactérienne (Figure IV), le germe le plus fréquemment identifié étant *Pseudomonas aeruginosa*. Une origine amibienne a été retrouvée pour 6% des cas et une origine fungique pour 4%. La moitié des cas avaient une atteinte centrale de la cornée (Figure VI). Pour les trois quart des patients, le traitement s'est limité à une cure par collyres renforcés.

<u>Figure V</u>: Type de kératites chez les patients porteurs de lentilles de contact (n = 303)



<u>Figure V</u>: Localisation de l'atteinte cornéenne chez les patients porteurs de lentilles de contact (n = 303)



Confrontation des données de l'enquête à des statistiques nationales de 2006

D'après les statistiques nationales 2006 des données du PMSI établies par l'ATIH (Annexe V), 3875 séjours d'hospitalisation avaient comme diagnostic principal un codage de kératite. Dans l'enquête Afssaps, nous avons recensé 1485 cas de kératites en 2006, ce qui représente 38% des cas attendus. Parmi ces cas, 20% étaient porteurs de lentilles de contact. En extrapolant, on peut estimer que parmi les 3875 séjours d'hospitalisation pour kératites de 2006, 775 étaient porteurs de lentilles de contact. Sachant qu'en France, on compte environ 3 millions de porteurs de lentilles de contact (statistiques SYFFOC), la fréquence annuelle d'hospitalisation pour kératite chez les porteurs de lentilles de contact en France (estimation) est de 0,03%.

CONCLUSION

La liste des destinataires de l'information sur l'enquête correspondait à la liste des destinataires habituels des alertes de vigilance (environ 3 500) : il n'y a pas eu de ciblage des destinataires en fonction du type d'établissement. Le taux de participation est assez satisfaisant, puisque nous avons recensé 38% des cas attendus, alors qu'il n'y pas eu de relance des établissements. C'est la deuxième enquête de ce type qui implique la participation des correspondants locaux de matériovigilance. La 1^{ère} enquête qui a eu lieu en mars 2005 portait sur les complications post-opératoires consécutives à la pose de bandelettes par voie vaginale : nous avions recensé environ un quart des cas attendus. La 2^{ème} enquête a concerné un nombre d'établissements plus restreint : 44 ont participé au lieu de 238 dans la 1^{ère} enquête. Le traitement des kératites graves nécessitant principalement des collyres renforcés en antibiotiques, voire une greffe de membrane amniotique ou de cornée, l'hospitalisation n'est possible que dans des établissements équipés pour assurer ces activités (fabrication des collyres en salle à atmosphère contrôlée, réalisation de greffes,...).

Dans l'enquête Afssaps, les cas de kératites ont été recensés à partir des données du PMSI. Cette source de données présente plusieurs avantages : la saisie des données par les établissements de soins est obligatoire, standardisée et continue. Elle est exhaustive en termes de séjours d'hospitalisations. Les données des établissements (niveau local) sont compilées au niveau national par l'ATIH. Ceci a permis d'identifier rétrospectivement les cas de kératites dans les établissements sans difficulté puis d'évaluer la représentativité des résultats de l'enquête Afssaps au niveau national.

Le codage H16 (kératite) du PMSI est assez vague et peut regrouper des kératites ayant des origines très différentes. Les subdivisions les plus proches de ce que nous avons recherché dans l'enquête sont l'ulcère de la cornée (code H16.0) regroupant environ 1800 séjours hospitaliers en 2006, et la kératite interstitielle

profonde (code H16.3) avec environ 1550 séjours. Malheureusement, ce niveau de codage n'a pu être exploité dans l'enquête, le codage exact n'ayant pas été précisé pour bon nombre de cas.

L'approche rétrospective fait qu'un certain nombre de données étaient manquantes concernant les caractéristiques des dispositifs de contactologie et les modalités d'utilisation. En revanche, les données sur les kératites étaient plus complètes.

Il est connu que le port de lentilles de contact est un facteur de risque majeur des complications cornéennes. Dans la littérature³, on retrouve que parmi l'ensemble des cas de kératites, 50 % environ sont diagnostiqués chez des porteurs de lentilles et qu'entre 26,5% et 50% des kératites bactériennes sont dues au port de lentilles de contact, le germe le plus fréquemment identifié étant *Pseudomonas aeruginosa*. Dans l'enquête Afssaps, la proportion des porteurs de lentilles parmi les cas de kératite est plus faible (20%).

D'après les articles publiés^{4,5}, si la définition de la kératite est assez large, on estime que l'incidence chez les porteurs de lentilles est de 10/10 000 par an. Si la définition est plus stricte, l'estimation passe à 3/10 000 par an. Dans l'enquête Afssaps, les cas de kératites étudiés étaient graves, l'hospitalisation étant le critère de gravité et la fréquence estimée était effectivement de 3/10 000 pour 2006. Plusieurs éléments confirment que les cas inclus étaient effectivement graves : 50% des cas avec une atteinte cornéenne centrale, 51% des cas avec une baisse d'acuité visuelle résiduelle, plus de 80% des cas traités par collyres renforcés, des cas de perforation cornéenne, des cas nécessitant une greffe... Le parcours des patients avant hospitalisation était variable (arrivée directe aux urgences ou passage par un ophtalmologiste).

Parmi les cas de kératites, nous avons identifié au moins un défaut dans les modalités d'utilisation des lentilles de contact, du produit d'entretien ou de l'étui des lentilles pour un quart des porteurs de lentilles hospitalisés pour kératite. Ces cas

³ T.Bourcier, F Thomas, V Boderie, C Chaumeil, LLaroche. "Bacterial keratitis: Predisposing factors, clinical and microbiological review of 300 cases".Br J Ophtalmol 2003: 87: 834.838

N Efron et al. « The size, location and clinical severity of corneal infiltrative events associated with contact lens wear.

Nathan Efron and B.Morgan. "Impact of Differences in Diagnostic Criteria when Determining The Incidence of contact Lans-Associated Keratitis". Optometry and Vision Science. Vol. 83, N° 3, March 2006.

étaient probablement évitables si les porteurs de lentilles avaient suivi les recommandations d'utilisation de ces dispositifs.

Cette enquête descriptive rétrospective a permis d'obtenir une "photographie" plus précise sur le sujet. Cette démarche était volontairement très exploratoire du fait des limites de la méthodologie adoptée, l'analyse des données était exclusivement descriptive et aucun test statistique n'a été appliqué dans l'interprétation des résultats. De plus, aucun nom de fabricant ou de marque n'a été recherché délibérément. Cette enquête montre que le sujet des kératites chez les porteurs de lentilles n'est finalement pas si préoccupant que laissaient présager certaines sources récentes (fréquence faible). Il ne semble pas nécessaire d'engager d'actions complémentaires en lien avec cette problématique.

Nous tenons à remercier l'ensemble des établissements qui ont participé à cette enquête.

ANNEXES

Annexe I – Fax envoyé aux Correspondants Locaux de Matériovigilance (octobre 2007)



Saint-Denis, le

DIRECTION DE L'EVALUATION DES DISPOSITIFS MEDICAUX

DEPARTEMENT DES VIGILANCES

Teléphone : 01,55,87,37,78 Fax. : 01.55,87,37,02 E-mail : dedim.ugsv@afssaps.sante.fr A l'attention des correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services concernés

M A T E R I O V

Enquête rétrospective de matériovigilance sur les kératites graves chez les porteurs de lentilles de contact hospitalisés en 2006

L'Afssaps est régulièrement interrogée sur les affections oculaires liées au port de lentilles de contact et à l'utilisation de leurs produits d'entretien. Les incidents enregistrés en matériovigilance ne permettent pas de répondre à ces questions. En effet, ces affections étant une complication connue, et non systématiquement liées aux dispositifs, elles ne donnent pas toujours lieu à une déclaration de matériovigilance.

Aussi, afin de répondre à cette préoccupation de santé publique et d'estimer la fréquence des kératites graves et leurs principaux facteurs de risque, l'Afssaps entreprend une remontée d'information nationale concernant les kératites chez les porteurs de lentilles de contact hospitalisés en 2006.

Les kératites seront recensées dans les établissements par le biais des données du PMSI et des dossiers médicaux. Cette enquête requiert la collaboration des correspondants locaux de matériovigilance notamment pour :

- informer de cette enquête les praticiens concernés,
- s'assurer de la diffusion des documents de l'enquête aux praticiens concernés,
- centraliser les fiches de recueil de données remplies et les enregistrer dans la base ACCESS,
- adresser les données enregistrées à l'AFSSAPS par voie informatique avant le 01/12/2007.

Le mode opératoire et les documents relatifs à cette enquête sont disponibles sur le site internet de l'AFSSAPS :

http://afssaps.sante.fr

Rubrique "Sécurité sanitaire & vigilances'/matériovigilance'/documents à télécharger'/Enquête kératites 2007'

La synthèse des résultats, réalisée après analyse des données par les experts, fera l'objet d'un retour d'information sur le site internet de l'AFSSAPS et dans le Bulletin des Vigilances.

Toute information complémentaire sur cette enquête peut être demandée par mail à l'adresse dedim.ugsv@afssaps.sante.fr (titre du mail : 'kératites2007') ou par téléphone au 01.55.87.37.78.

143/147, bil Anatula Franca - F-93203 Saint-Donic cudox - 141. + 53 (0)1. 55 87 30 00 - www.afexape.camtu.fr

Annexe II - Mode opératoire de l'enquête





DIRECTION DE L'EVALUATION DES DISPOSITIFS MEDICAUX

DEPARTEMENT DES VIGILANCES

Téléphone : 01.55.87.37.78 Fax. : 01.55.87.37.02

E-mail: dedim.ugsv@afssaps.sante.fr

Enquête rétrospective de Matériovigilance 2007

MODE OPERATOIRE DE L'ENQUETE Destiné au Correspondant Local de Matériovigilance

MATERIOVIGILANCE : KERATITES GRAVES CHEZ LES PORTEURS DE LENTILLES DE CONTACT

CONTEXTE et OBJECTIF

L'Afssaps est régulièrement interrogée sur les affections oculaires liées au port de lentilles de contact et à l'utilisation de leurs produits d'entretien. Les incidents enregistrés en matériovigilance ne permettent pas de répondre à ces questions. En effet, ces affections étant une complication connue, et non systématiquement liées aux dispositifs, elles ne donnent pas toujours lieu à une déclaration de matériovigilance.

Aussi, afin de répondre à cette préoccupation de santé publique et d'estimer la fréquence des kératites graves et leurs principaux facteurs de risque, l'Afssaps entreprend une remontée d'information nationale concernant les kératites chez les porteurs de lentilles de contact hospitalisés en 2006.

ACTEURS DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Le Correspondant local de matériovigilance

La coordination de cette enquête sera assurée au sein de chaque établissement par le correspondant local de matériovigilance qui :

- recensera dans l'établissement les patients hospitalisés en 2006 avec un diagnostic principal de kératite par le biais du PMSI (codage CIM10 : H16).
- informera les praticiens concernés de cette enquête,
- s'assurera de la diffusion des documents de l'enquête aux praticiens concernés,
- centralisera les fiches de recueil de données remplies et les enregistrera dans la base ACCESS,
- adressera les données enregistrées à l'AFSSAPS par voie informatique avant le 01/12/2007.

Les praticiens concernés

Les praticiens concernés sont œux qui ont pris en charge des patients hospitalisés en 2006 pour qui un diagnostic de kératite a été codé dans le PMSI (codage CIM10 : H16) : ils devront remplir la fiche de recueil de données pour chaque patient, qu'il soit porteur de lentilles de contact ou non.

Afssaps - 8 octobre 2007

Lentille de contact : Correctrice Cosmetique Non renseigné	Durée d'utilisation : Durée du port : Respectée Respectée Non respectée Non renseigné Non renseigné		
Souple Rigide Non renseigné Usage unique Renouvellement fréquent (hebdo, mensuel) Renouvellement traditionnel Non renseigné	Type de port : Identification d'un autre risque : Non Non Douche/bain Autre Autre		
Entretien de la lentille : Aucun ou non nécessaire Eau du robinet Sérum physiologique Solution multifonctions Solution oxydante Non renseigné	Taille du flacon de la solution(mf) :		
Etui : Durée d'utilisation : Respectée Non respectée Non renseigné	Mode d'entretien : Respectée Non respectée Non renseigné		
KERATITE Date d'entrée à l'hôpital//2006 Date de sortie de l'hôpital///	Baisse d'acuité visuelle résiduelle : OUI, quantifier : NON Non renseigné Facteur favorisant : Traitement : Collyre anti-infectieux / anti-inflammatoire		
Germe identifié : Localisation de l'atteinte coméenne : Centrale Paracentrale Périphérique Perforation coméenne : OUI NON Non renseigné	Collyre renforcé Greffe de membrane amniotique Greffe de cornée Autre Parcours du patient avant hospitalisation : Automédication Consultation : généraliste opticien ophtalmologiste urgences Autre		

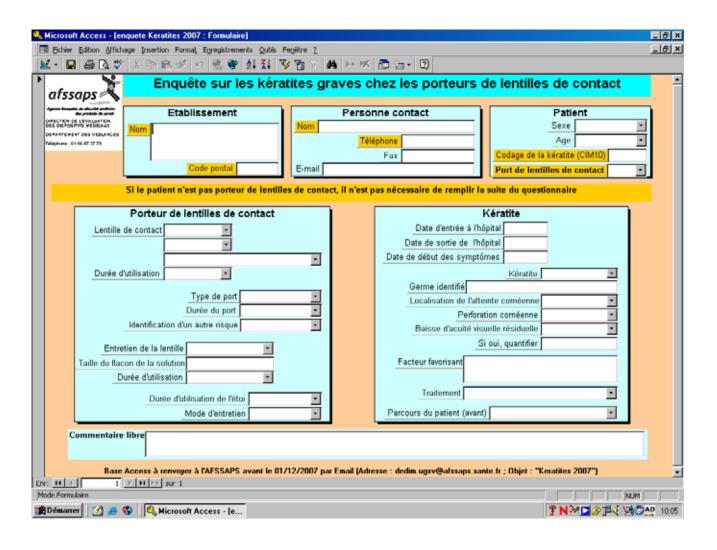
Annexe III - Fiche de recueil de données de l'enquête

Aurena françativ de altranel succlare	
DIRECTION DE L'EVALUATION DES DISPOSITIFS MEDICAUX	
DEPARTEMENT DES VIGILANCES	
Téléphone : 01.55.87.37.78 Fax. : 01.55.87.37.02 E-mail : dedim.ugsv@afssaps.sante.fr	Enquête rétrospective de Matériovigilance 2007
FICHE I	DE RECUEIL DE DONNEES
	IGILANCE: KERATITES GRAVES TEURS DE LENTILLES DE CONTACT
Patients inclus : patients hospitalisés	s en 2006 avec un diagnostic de kératite (codage CMI10 : H16)
	Partie àremplir par le correspondant local de matériovigilance
Correspondant local de matériovig	ilance
	Téléphone :
Nom:	
Nom :	Téléphone :
Nom :	T6léphone :
Nom : Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	T6léphone :
Nom : Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	Identifiant du séjour :
Nom : Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	Identifiant du séjour :
Nom : Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	Identifiant du séjour Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné
Nom : Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant : Codage de la kératite (CIM10) :	Identifiant du séjour Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	Identifiant du séjour Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant Codage de la kératite (CIM10) PATIENT Sexe:	Identifiant du séjour Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	Identifiant du séjour Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant Codage de la kératite (CIM10): PATIENT Sexe: Homme Femme Age:	Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible OUI
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant :	Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant Codage de la kératite (CIM10): PATIENT Sexe: Homme Femme Age: Moins de 15 ans 15 à 24 ans 25 à 34 ans	Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible: OUI NON Porteur porteur de lentilles de contact: OUI NON
Patient inclus dans l'enquête Nom - Prénom - Identifiant Codage de la kératite (CIM10): PATIENT Sexe: Homme Femme Age: Moins de 15 ans 15 à 24 ans	Une fois cette partie remplie, le correspondant transmet la fiche au praticien concerné Partie à remplir par le praticien Dossier médical disponible : OUI NON Porteur porteur de lentilles de contact : OUI

Lentille de contact : Correctrice Cosmetique Non renseigné		ilisation : Respectée Non respectée Non renseigné	Durée du port : Respectée Non respectée Non renseigné	
Souple Rigide Non renseigné Usage unique Renouvellement fréquent (hebdo, mensuel) Renouvellement traditionnel Non renseigné		ort : oumalier ournalier et noclume kon renseigné	Identification d'un autre risque : Non Douche/bain Autre	
Entretien de la lentille : Aucun ou non nécessaire Eau du robinet Sérum physiologique Solution multifonctions Solution oxydante Non renseigné	Taille du flacon de la solution(ml) : Durée d'utilisation : Respectée Non respectée Non renseigné			
Etui : Durée d'utilisation : Respectée Non respectée Non renseigné	Mode d'entretien : Respectée Non respectée Non renseigné			
KERATITE Date d'entrée à l'hôpital//2006 Date de sortie de l'hôpital//		Baisse d'acuité visue	elle résiduelle : ntifier :	
☐ Bactérienne ☐ Fungique ☐ Ambienne		☐ Non rense	igné	
☐ Virale ☐ Inflammatoire ☐ Non définie Germe identifié:		Traitement : Collyre anti-infectieux / anti-inflammafoire Collyre renforcé		
Localisation de l'atteinte coméenne : Centrale Paracentrale Périphérique		Greffe de comée Autre Parcours du patient avant hospitalisation : Automédication		
Perforation coméenne : OUI NON Non renseigné		☐ Consultati	on :	

COMMENTAIRE L	JBRE:			3/3
Documen	nt à transmettre au cor	respondant local de	matériovigilance ava	nt le 01/12/2007
Documen		. coponium room de	materioriginalise are	

Annexe IV – Copie d'écran du formulaire de saisie ACCESS



Annexe V – Statistiques nationales 2006 des données du PMSI établies par l'ATIH

